

Mesures CISR : les 1ères réactions de l'Automobile Club Association

Les mesures recommandées par le CISR pour sauver plus de vies sur nos routes ont été dévoilées. L'Automobile Club Association (ACA) réagit.

L'ACA salue l'engagement dont fait preuve le Gouvernement pour agir contre l'insécurité routière. Elle souligne le caractère hétéroclite des recommandations qui balaie largement la sphère de la mobilité avec l'encouragement d'un engagement citoyen pour la sécurité routière, la volonté de protéger plus encore les usagers les plus vulnérables, la promotion du développement du vélo en toute sécurité, la sécurisation des transactions automobiles...

L'ACA regrette cependant :

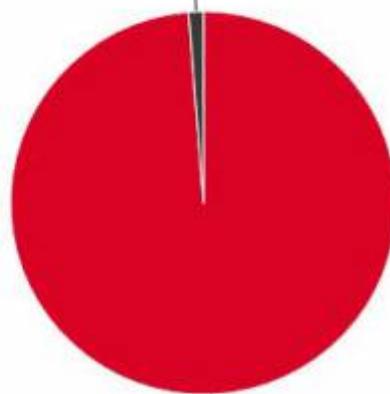
- **Le maintien de l'abaissement de la vitesse à 80km/h** sur le réseau secondaire et réitère une nouvelle fois sa proposition en faveur d'une juste vitesse plutôt qu'un abaissement systématique et généralisé. Cette position est soutenue par 98,8 % des usagers qui ont donné leur avis sur notre site dédié moijv.com. Elle traduit la volonté d'une approche plus fine et plus innovante du sujet vitesse.

3217 personnes sont Pour la juste vitesse

40 personnes sont Pour l'abaissement systématique

Résultats des votes pour soutenir La Juste Vitesse !

Pour l'abaissement systématique: 1.2 %



Pour la juste vitesse: 98.8 %

Quelques commentaires extraits de notre site moijv.com

HYAC, le 07/01/2018 : Pour la Juste Vitesse

OUI à la juste Vitesse et non à la répression systématique sans analyse des tests sur route en vigueur.

BAYLION, le 04/01/2018 : Pour la Juste Vitesse

Une vitesse adaptée aux conditions de circulation et à la route ainsi qu'un partage de la route



Les automobilistes sont invités à continuer à se mobiliser **en soutenant [la Juste Vitesse](#)**.

- « **L'oubli** » **de la formation continue des conducteurs**. La loi de modernisation de la justice du 21ème siècle de novembre 2016 permet pourtant la mise en place d'une formation « post permis » complémentaire pour les conducteurs novices à l'instar de ce qui existe en Autriche et qui a permis une diminution de la mortalité de ses jeunes conducteurs de 30%. Il est regrettable que cette disposition ne soit toujours pas mise en œuvre concrètement pour un changement durable des comportements.

- **De constater que l'on capitalise déjà sur le surplus des recettes perçues par l'Etat lié à l'abaissement des vitesses maximales** qui alimenteront un fonds d'investissement pour la modernisation des structures de prise en charge des accidentés de la route. L'approche à ce stade ne consisterait elle pas plutôt pour le Gouvernement de convaincre les automobilistes de l'intérêt de la mesure, emporter leur adhésion et ne pas « compter » déjà sur leur non-respect de la règle?

- **L'inflation de nouvelles mesures répressives** qui viennent s'ajouter à des infractions ou à des dispositifs existants mais insuffisamment contrôlés ou insuffisamment mis en œuvre (ex : portable au volant sanctionné par 135€ d'amende et le retrait de 3 points depuis 2012, éthylotest antidémarrage pouvant être imposé par le juge dans le cas de certaines infractions impliquant l'alcool comme peine complémentaire ou mesure de composition pénale depuis la loi LOPPSI de 2011). Distracteurs, alcoolémie sont des invariants lourds de l'insécurité routière contre lesquels il faut agir en appliquant les règles qui existent déjà dans le Code de la route avec un nécessaire renforcement des contrôles pour en garantir l'application.